

L'an deux mille DOUZE, le 6 DECEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Martine VALLIER

Date de convocation du Conseil communautaire : 29 novembre 2012

Etaient présents :

- **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS
- **ARSAC :** Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- **CANTENAC :** Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
- **LABARDE :** Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- **SOUSSANS :** Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

Concerne : 2012-0612-17 Aménagement de la façade estuarienne – Itinérance sur la « Route de l'Estuaire » - Balisage des sentiers de randonnée – Achat de fourniture et conception graphique de la signalétique – Cahier des charges – Validation

L'itinéraire de randonnées « La Route de l'Estuaire » ayant été validé par les groupes de travail « Randonnées » et « Tourisme » réunis, il s'agit maintenant de concrétiser le projet en réalisant le balisage des sentiers ; en sécurisant le parcours et enfin, en aménageant et valorisant d'un point de vue touristique cet itinéraire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Communautaire d'examiner et valider le projet de cahier des charges ci-joint.

Enfin, le projet pouvant faire l'objet d'une demande de subvention auprès d'instances publiques au titre du financement du balisage, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Valide** le cahier des charges «Fourniture de matériel de balisage des sentiers de randonnées et conception graphique de la signalétique » tel que proposé ci-joint.
- ▶ **Confirme** l'autorisation donnée à Monsieur le Président de lancer la consultation sur la base de ce cahier des charges.
- ▶ **Autorise** Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes.

Pour copie conforme

Arsac, le 10 décembre 2012



Cahier des Clauses Techniques Particulières

CCTP

Marché public de fournitures et services

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Objet de la consultation :

Fourniture de matériel de balisage des sentiers de randonnées et conception graphique de la signalétique

Maître de l'ouvrage :

Communauté de Communes Médoc Estuaire

26 rue de l'Abbé Frémont

33460 ARSAC

Tél : 05.57.88.95.96

Fax : 05.57.88.90.64

Courriel : marchespublics@medoc-estuaire.fr

Site : <http://www.cc-medoc-estuaire.fr>

Numéro du marché : 2012-PA-FCS-02

Pouvoir adjudicateur :

Communauté de Communes Médoc Estuaire, représentée par Monsieur Gérard DUBO, Président.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :

Monsieur le Président

Comptable public assignataire :

Trésorerie de Pauillac

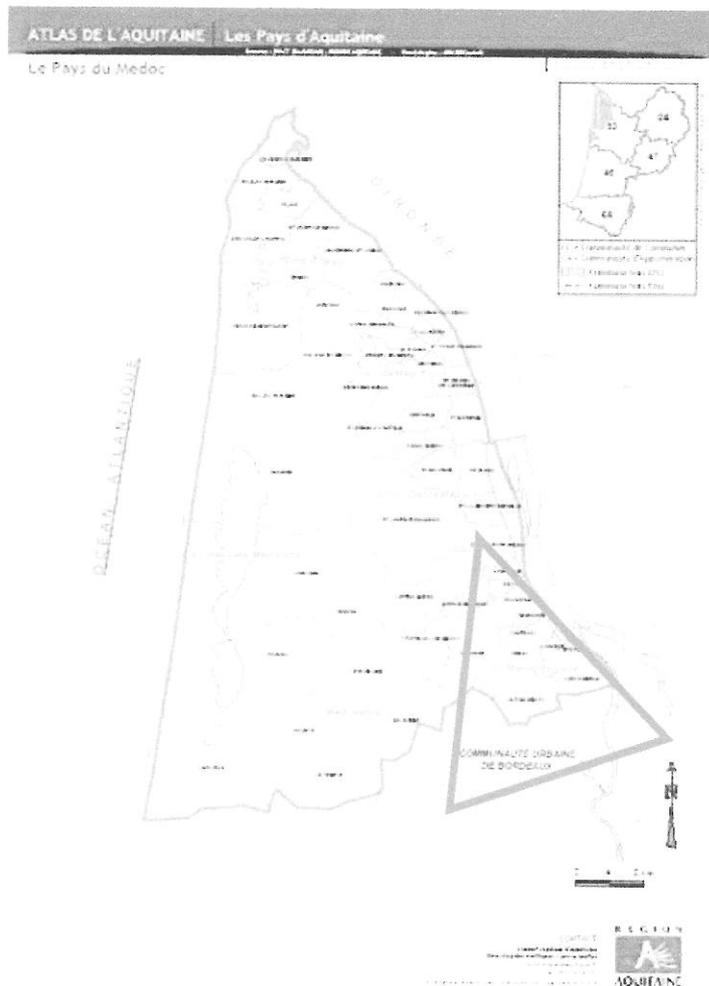
10 quai Paul Doumer

33250 PAUILLAC

Tél : 05 56 59 02 14

Fax : 05 56 59 06 19

I - PRESENTATION DU TERRITOIRE



La Communauté de Communes Médoc Estuaire fait partie du Pays Médoc, situé au nord du département de la Gironde et de la région Aquitaine.

Le territoire de la CdC Médoc Estuaire est bordé à l'est par la Garonne et l'estuaire de la Gironde, au nord par la CdC du Centre Médoc, à l'ouest par la CdC La Méduillienne et limitrophe de l'agglomération bordelaise au sud.

Un projet de création de Parc Naturel Régional sur le territoire médocain est en cours incluant la Cdc.

Créée le 11 décembre 2002, la CdC Médoc Estuaire compte 11 communes : Cussac Fort Médoc, Lamarque, Arcins, Soussans, Arzac, Ludon Médoc, Le Pian Médoc, Macau, Labarde, Margaux, Cantenac.

Elle s'est dotée, le 29 janvier 2009, de la compétence tourisme, et en janvier 2010, a validé sa stratégie de développement touristique, articulée autour de 4 axes :

- 1/ Positionner le territoire sur l'oénotourisme et le tourisme de nature
- 2/ Accroître l'attractivité du territoire en préservant et en valorisant son capital touristique
- 3/ Faire séjourner les touristes sur le territoire
- 4/ Structurer le territoire et financer la mise en œuvre de la stratégie touristique

Par ailleurs, les statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire précisent, qu'au titre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire », la Communauté est compétente pour l'aménagement de la façade estuarienne et particulièrement les ports de LAMARQUE, MACAU, ISSAN à Cantenac, et SOUSSANS (à l'exclusion des digues). En outre, la Communauté de Communes est compétente pour l'entretien et la gestion de tout équipement structurant nouveau sur ces sites, qu'il soit à vocation économique ou touristique.

Au carrefour de ces deux compétences, aménagement et développement touristique, la CdC Médoc Estuaire a réalisé en 2010/2011 une première étude d'aménagement de sa façade estuarienne.

De cette étude est née l'idée de créer un itinéraire de randonnée touristique appelé « La route de l'Estuaire » situé entre les communes de Cussac Fort Médoc et Macau - itinéraire ayant pour objectif de valoriser les ports et de les relier entre eux. (Cf. Carte Annexe 1). L'objectif étant de proposer une offre de randonnée touristique accessible à tous les publics (débutants et avertis ; adultes/enfants, etc.) et aux randonneurs pédestres et vélo.

II - PROJET / CONTEXTE DE LA COMMANDE

La Communauté de Communes souhaite à ce jour baliser les itinéraires touristiques de randonnées présentés ci-dessous :

- ✦ **L'itinéraire de randonnées « la route de l'Estuaire »** traverse 8 communes : Cussac Fort Médoc (port pineau) ; Lamarque (port de Lamarque) ; Arcins (port d'Arcins) ; Soussans (Port de Soussans) ; Margaux ; Cantenac (Port d'Issan) ; Labarde ; Macau (port de Macau).

L'itinéraire possède plusieurs portes d'entrée (à partir des gares SnCF, de parkings communaux) et doit être réalisable dans les 2 sens : Cussac Fort Médoc/Macau ; Macau/Cussac Fort Médoc. Aussi, il offre une gamme importante de possibilités en termes de distances kilométriques.

Il mesure environ 34 km et est praticable à pieds et à vélo. Seule la portion Cantenac/Macau divise les randonneurs en proposant deux sentiers : un praticable uniquement à pieds, l'autre praticable à pieds et à vélo.

- ✦ **Deux boucles thématiques supplémentaires** (+ leurs variantes) ont été créées à partir de cet itinéraire afin de proposer aux randonneurs une offre de randonnée plus variée en termes de pratiques (randonnée pédestre et/ou cyclotouristique) et de distances kilométriques. (Cf. Carte Annexe 1). Il s'agit de la boucle des marais et de la boucle des vignobles.

La boucle des marais sur les communes d'Arcins et de Soussans propose 3 alternatives d'itinéraire : une première boucle de 2 km accessible à pied ; une deuxième de 6 km praticable à pieds et à vélo ; une troisième de 11 km accessible uniquement aux randonneurs pédestres. (Cf. Cartes Annexe 1)

La boucle des vignobles sur les communes de Margaux et Cantenac propose 2 alternatives de balades pour randonneur pédestre et cyclo : une première boucle de 5 km et une boucle plus grande de 8 km.

Les objectifs de la Communauté de Communes :

- **Mettre en place une signalétique harmonieuse, cohérente et identique sur l'ensemble de la CdC ;**

Il faut savoir que certains itinéraires ont déjà fait l'objet d'un balisage : boucles locales de la commune de Ludon-Médoc, marais d'Arcins et de Soussans ; mais aucune charte de

randonnée n'a été mise en place. On retrouve donc deux types de signalétique (Cf. Photos en Annexe 2) :

- Des poteaux directionnels et panneaux de signalisation en pin classe 4 autoclave (Marais d'Arcins et Soussans)
- Des poteaux directionnels en pin classe 4 avec des panneaux directionnels en compact extérieur (Ludon Médoc).

Plus globalement, il existe une charte graphique du balisage de la randonnée sur le département de la Gironde initiée par le Conseil Général 33 pour les chemins de randonnées inscrits au PDIPR. (Cf. Annexe 2). Toutefois, aucun balisage de ce type n'est visible sur la CdC.

- ***Baliser à terme l'ensemble des itinéraires présents sur son territoire.***

La commande

Les matériaux présentés par le fournisseur doivent répondre à plusieurs conditions :

1. Des matériaux ne nécessitant pas d'entretien spécifique ;
2. Des matériaux naturels, issus d'essence de bois locale, respectueux de l'environnement ;
3. Des matériaux durables et garantis, devant résister au vandalisme (Tags, aux chocs et rayures), aux UV et conditions climatiques en toutes saisons (infiltrations d'eau de pluie, intempéries, etc.) ;
4. Des matériaux et systèmes de fixation faciles à poser.

III - FOURNITURE DU MATERIEL DE SIGNALÉTIQUE

Le maître d'ouvrage fournira au titulaire :

- Un jeu complet des cartes avec les tracés des itinéraires à baliser ainsi que la localisation des poteaux directionnels, poteaux de jalonnement, RIS ;
- Une base de données avec les textes, directions, pictogrammes, etc. à graver sur chaque lame ;
- Le contenu informatif des panneaux RIS.

Commande globale

Pour chaque élément de balisage, le fournisseur devra comparer les différents matériaux proposés et présenter une fiche technique pour chaque matériau indiquant les caractéristiques suivantes : dureté, densité, durabilité, entretien, garantie, prix. Il proposera plusieurs alternatives :

- Une alternative en utilisant du compact extérieur pour les panneaux directionnels, du pin traité classe 4 autoclave, finition brute pour les poteaux avec une variante en essence locale non traitée chimiquement – avec et sans lasure ;
- Une alternative en utilisant du pin traité classe 4 autoclave, finition brute pour les poteaux et les panneaux directionnels (suivant le modèle de balisage du Conseil Général de la Gironde).

La pose des mâts, panneaux directionnels, jalons, plaquettes pour jalonnement, étant réalisée en interne (par des agents de chaque collectivité), nous privilégierons un système de fixation simple. Toutefois, il est demandé au prestataire de proposer un prix pour les différents systèmes de fixation suivants :

- une pose directe dans un dé béton
- fixation sur une platine. Le titulaire du marché devra alors fournir une platine en inox percée aux 4 coins, 4 goujons/vis pour la fixation de la platine. La platine devra être munie d'un fourreau (environ 20 cm de longueur) permettant la fixation du poteau.
- une autre proposition pourra être faite par le fournisseur à condition qu'elle soit efficace en matière de vol de poteaux.

Le fournisseur devra apporter conseils au maître d'ouvrage et suivre le projet jusqu'à la pose du balisage (réalisée par les agents communaux de la Communauté de Communes, sauf pour les RIS).

A) Les mâts

Choix du matériau

L'utilisation du bois pour les mâts est vivement souhaitée. Des propositions devront être faites en termes d'essence de bois à privilégier : pin, châtaigner, etc.

Les caractéristiques techniques

- Poteau de section ronde fraisé pour un positionnement précis des lames
- Hauteur : 2500 mm
- Diamètre : 100 mm
- Chanfreinés en tête et protégés contre l'infiltration d'eau de pluie.

La fixation des mâts

Deux types de fixation de mâts seront utilisés dans le cadre du balisage de la « route estuarienne » : une fixation permanente (les $\frac{3}{4}$ des mâts) et une fixation permettant le déplacement des poteaux.

B) La signalétique directionnelle

Informations générales

Les lames directionnelles comporteront 2 ou 3 lignes de texte pour indiquer efficacement le nom du circuit : « La route de l'Estuaire » ; les directions ; les liaisons ; prochain site d'intérêt touristique (curiosité patrimoniale) ; la distance kilométrique jusqu'à ce dernier ; le logo de l'itinéraire ; des icônes pour indiquer la pratique de randonnée possible sur l'itinéraire.

L'ensemble des textes en français sera fourni par le maître d'ouvrage lors de la commande. Le titulaire du marché devra fournir les BAT nécessaires.

Inscriptions des lames

1. Signalétique de départ et de sécurité/Lame à 2 ou 3 lignes de texte

1^{ère} ligne : Nom de l'itinéraire : « La Route de l'Estuaire », Départ, nombre de km

2^{ème} ligne : Prochain site d'intérêt touristique, distance km

3^{ème} ligne ou en bas à droite de la lame : pictogrammes d'autorisation et/ou d'interdiction (Randonneurs pédestres, vélo...)

A Gauche de la lame : le pictogramme de l'itinéraire « la route de l'Estuaire » que l'on retrouvera sur les poteaux de jalonnement.

2. Signalétique directionnelle/Lame avec 2 ou 3 lignes de texte

1^{ère} ligne : Nom de l'itinéraire : « La Route de l'Estuaire »

2^{ème} ligne : Prochain site d'intérêt touristique, distance km

3^{ème} ligne ou en bas à droite de la lame : pictogrammes d'autorisation et/ou d'interdiction (Randonneurs pédestres, vélo...)

A Gauche de la lame : le pictogramme de l'itinéraire « la route de l'Estuaire » que l'on retrouvera sur les poteaux de jalonnement.

3. Signalétique pour les raccourcis et les liaisons /Lame à une ligne de texte

Ligne : liaison vers un village ou un point d'intérêt touristique + distance km

Les caractéristiques techniques

- Matériau en stratifié compact type trespa ou équivalent ; gravé + peinture en creux ;
Ou

Matériau en bois gravé + peinture en creux.

- 2 formats de lame :

Lame avec 1 ou 2 lignes de texte : format : 47,5 x 9,5 cm (lxh)

Lame avec 3 lignes de texte : 47,5 X 13 cm (lxh)

- Le fournisseur devra faire deux propositions avec des polices de caractère, taille de caractère et couleur de fonds de gravures différentes.
- Les panneaux doivent donner la direction soit via la découpe du panneau, soit par une flèche gravée sur le panneau ou une charte graphique permettant de le constater.
- Les lames devront être pré-percées pour la fixation, les trous centrés verticalement, à environ 95 mm du bord gauche pour les lames directionnelles gauche et à environ 95 mm du bord droit pour les lames directionnelles droite.
- Les lames seront recouvertes d'une protection anti UV et anti graffiti ; les arêtes chanfreinées.
- Les lames doivent être conçues pour ne nécessiter aucun entretien.

La fixation des lames

Un système de fixation invisible sera à privilégier.

Le titulaire devra fournir tous le matériel nécessaire du type : plaques, visseries, caches vis, etc.

C) Les jalons

Informations générales

Les jalons permettent de sécuriser l'usager tout au long du parcours en indiquant la direction à prendre et permettent de ne pas multiplier les poteaux directionnels.

Sur l'itinéraire de la « route de l'Estuaire » seront proposés des départs de boucles de randonnée. Aussi, sur certaines portions d'itinéraire seront indiqués différents parcours.

Choix du matériau

L'utilisation du bois pour les jalons est vivement souhaitée. Des propositions devront être faites en termes d'essence de bois à privilégier : pin, châtaigner, etc.

Les caractéristiques techniques

- Poteau de section carrée 12 x 12 fraisé
- Hauteur : 1500 mm (1000 mm prévu hors sol)
- Diamètre : 100 - 120 mm
- Coupe à 30° au sommet pour fixation et inclinaison du visuel (Plaquette avec le pictogramme de la route estuarienne).

La fixation des jalons

La pose des jalons se fera directement dans la terre ou dans le béton.

D) Les plaquettes pour le jalonnement

Les plaquettes seront fabriquées en compact extérieur de 6 mm ; gravées + peintures en creux, 2 vis inox de fixation.

- Une plaquette avec le pictogramme de la « route de l'estuaire » aux dimensions de la tête de poteau de jalonnement biseauté.
- Des plaquettes aux dimensions de la face du poteau de jalonnement carré :
 - 1) plaquettes représentant des itinéraires thématiques empruntant un même tronçon d'itinéraire que la route de l'Estuaire.
 - 2) plaquette représentant une flèche directionnelle, réalisée dans les tons de couleur de l'itinéraire s'y référant.
- 1+2) plaquette représentant un itinéraire thématique avec flèche directionnelle intégrée.

E) Panneaux Relais Informations Services (RIS)

Choix du matériau

L'utilisation du bois pour les poteaux et panneaux est vivement souhaitée. Des propositions devront être faites en termes d'essence de bois à privilégier : pin, châtaigner, etc. (Plastique à proscrire).

Les caractéristiques techniques

- Poteau de section ronde, finition brute poncée ; + option de finition par couches de lasure (sans solvants) ; 2 traverses fixées en mortaise de section 7,5 x 5,5cm. Usinage pour fixation du panneau en rainure sur ses 4 côtés.
- Hauteur : 2500 mm
- Diamètre : 100 mm
- Coupe à 30 degrés au sommet
- Bandeau d'accueil en compact extérieur, gravé + peinture en creux ; fixation en rainure 3 côtés + visserie inox ; format visible environ 119 x 15 cm
- Visuel sur panneau en stratifié avec décor en inclusion par vitrification ; épaisseur 10 mm, format total de 120 x 90 cm ; visuel en quadrichromie sur le verso (le visuel sera quasi identique sur l'ensemble des panneaux commandés) ; visuel en quadrichromie sur le recto (visuel différent sur chaque panneau) ; le panneau permettra sur l'une de ses deux faces l'insertion de deux pages d'information temporaire en format A4 (en mode sécurisé).

Fixation des panneau RIS

Il est demandé au prestataire de proposer un prix pour les différents systèmes de fixation suivants :

- une pose directe dans un dé béton

- fixation sur une platine. Le titulaire du marché devra monter la platine à la base des poteaux avant livraison et fournir la quincaillerie d'ancrage.
- une autre proposition pourra être faite par le fournisseur à condition qu'elle soit efficace en matière de vol de poteaux.

La pose des panneaux RIS devra être effectuée par le prestataire.

F) Bagues pour mention financeur

Concernant les mâts directionnels, une bague portant la mention du financeur pourrait être installée en haut de poteau. Il pourrait s'agir d'une bague avec adhésif vinyle ou d'une bague en aluminium laqué avec impression numérique vinyle du logo (fixation par 4 vis inox).

IV - CONCEPTION GRAPHIQUE

a) Conception graphique du pictogramme « Route de l'Estuaire »

La Communauté de Communes Médoc Estuaire fournira au graphiste un « mini cahier des charges » pour la conception graphique du pictogramme. Il sera imaginé dans l'optique de son intégration sur différents supports tels des supports en compact extérieur gravé, sur des panneaux en stratifié avec décor en inclusion par vitrification, etc.

Les échanges entre le graphiste et le maître d'ouvrage seront illimités jusqu'à la signature du BAT.

b) Conception graphique des panneaux directionnels et RIS en quadrichromie

A partir des éléments fournis par le maître d'ouvrage, le titulaire devra :

- proposer une police d'écriture adaptée au projet de balisage pour les panneaux directionnels, plaquettes, etc.
- réaliser des cartes des différents parcours intégrant des éléments tels des logos, photos, schémas, cartes, Q-R code, mais aussi des dessins, et la mise en page des textes, etc.

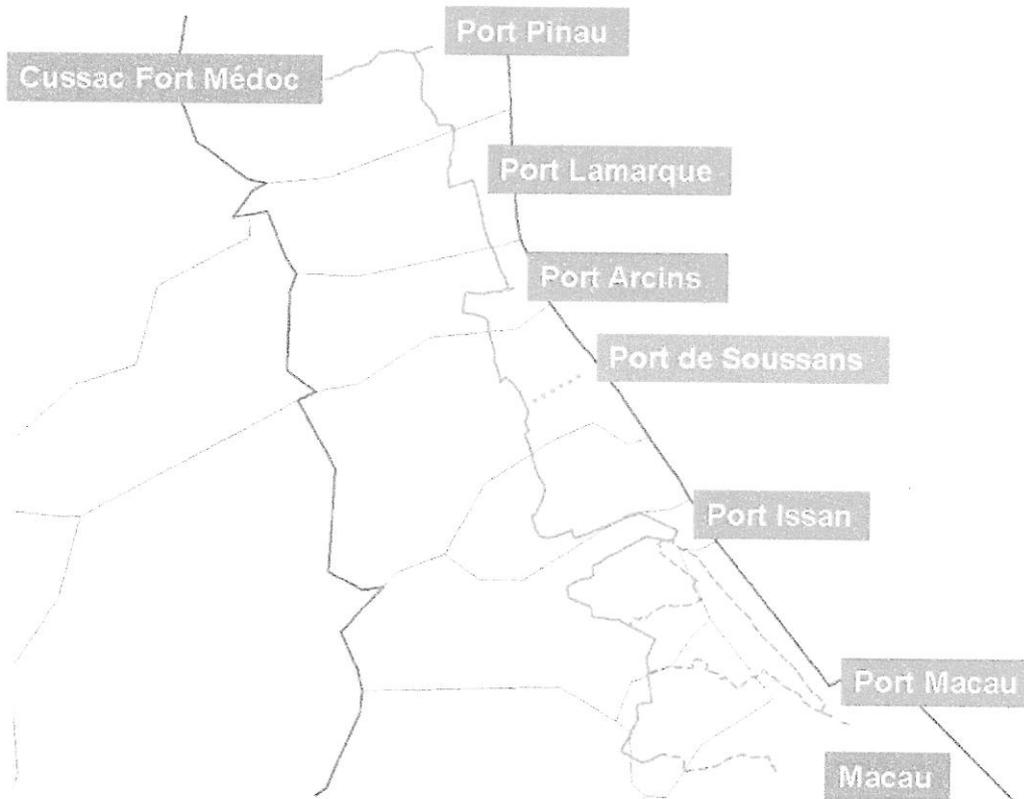
Toutes les possibilités seront envisagées au démarrage du projet en collaboration avec le graphiste.

Les échanges entre le graphiste et le maître d'œuvre seront illimités jusqu'à la signature du BAT.

Le contenu de certains panneaux RIS sera réalisé dans un second temps, car certains contenus seront le résultat d'ateliers réalisés avec les élus.

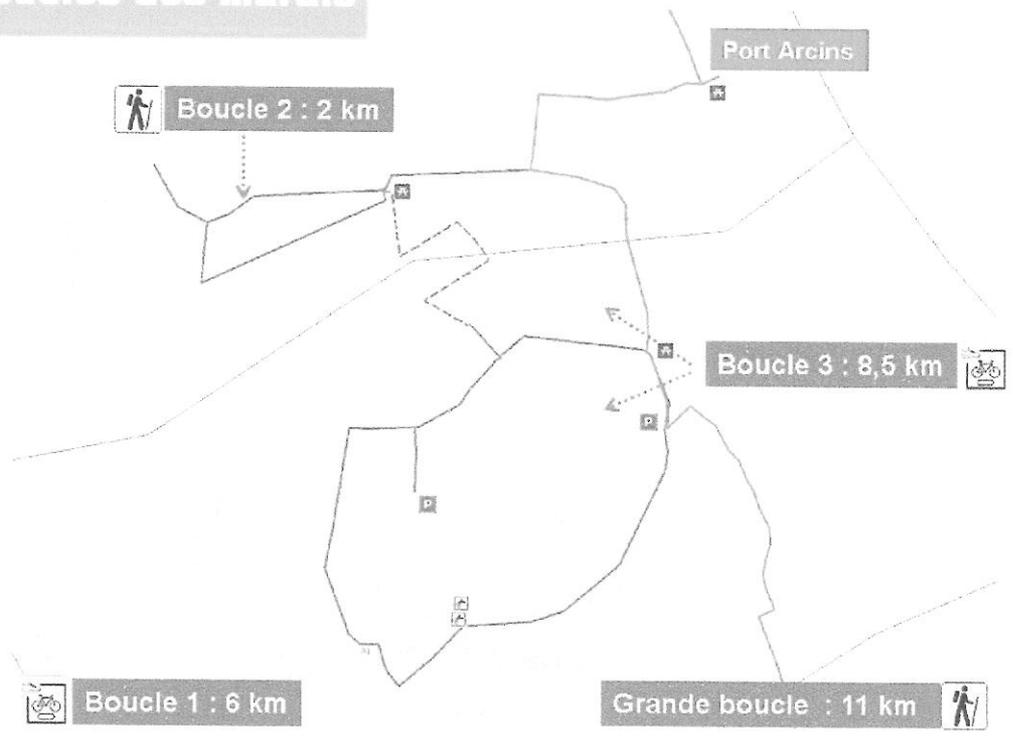
ANNEXE 1 : Cartographie

Itinéraire la route de l'Estuaire

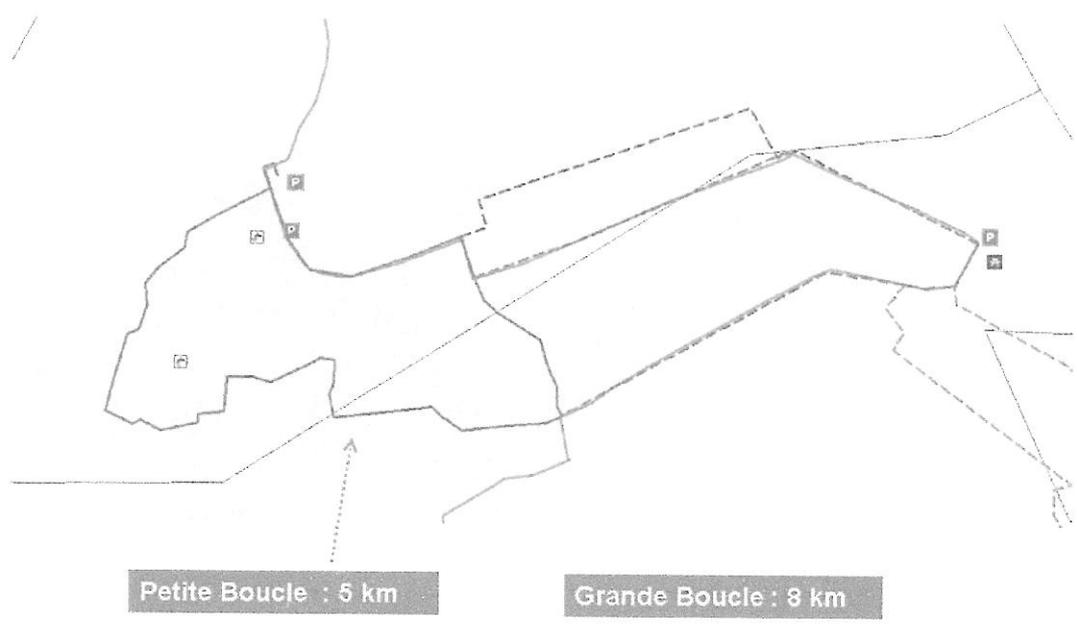


Boucles thématiques

Boucles des Marais



Boucles des Vignobles



ANNEXE 2 : Photos de la signalétique existante sur le territoire

Marais d'Arcins et de Soussans



Boucles locales de Ludon Médoc



Balisage du PDIPR en Gironde



Les jalons sont en bois pin classe 4 autoclave avec peinture sur le sommet : peinture verte pour les boucles locales, peinture jaune pour l'itinéraire départemental.

ANNEXE 3 : Estimatif des besoins en fourniture

(Ce document n'est pas contractuel, il se peut que le nombre de fourniture soit revu à la hausse ou à la baisse)

Fourniture	Nombre estimé
Mâts directionnels	22
Panneaux directionnels	43
Poteaux de jalonnements	170
RIS	8
Plaquettes jalon	86
Bagues « CdC »	22
Plaquette logo au sommet des jalons	170